

Délégués des parents d'élèves
Ecole maternelle du Ried
Ecole élémentaire Bouchesèche
Rue Wagenbourg
67800 HOENHEIM

Monsieur Le Maire,
Mesdames Steiblé et Wernert,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Scolaire,
Monsieur le Directeur du Centre Socioculturel
Mairie de Hœnheim
Route de la République
67800 HOENHEIM

Hœnheim, le 17 juillet 2014

Objet : Révision de la grille tarifaire de la rentrée 2014-2015 par le Conseil Municipal du 09/07/2014

Copie : Copie au Centre Socioculturel

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Scolaire,
Monsieur le Directeur du Centre Socioculturel,

Nous avons étudié avec attention le courrier qui a été remis aux familles suite aux décisions votées par le Conseil Municipal du 09/07/2014, décrivant la nouvelle grille tarifaire et les options d'inscriptions aux garderies périscolaires de la commune.

Nous saluons les efforts consentis par la commune dans la gestion de ce dossier complexe en révisant certains tarifs pour la rentrée 2014-2015 en tenant compte d'une partie des doléances des parents. Nous apprécions les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Maire, pour maintenir encore cette année la Dotation de Solidarité de l'Etat. Comprenant les enjeux humains et financiers qui se jouent, nous remercions aussi tous les membres de la Commission Scolaire qui consacrent du temps à cette question

Vous avez entendu la demande d'un grand nombre de parents à pouvoir bénéficier d'un accueil du matin qui ne soit pas trop onéreux, en intégrant un tarif social pour les non imposables et en revoyant à la baisse le prix pour les imposables. Vous avez également étendu la réduction de 20% à l'ensemble des tarifs des services périscolaires pour les familles ayant plusieurs enfants présents simultanément aux garderies, qu'elles soient gérées par la municipalité ou par le centre socioculturel. Cela représente de belles avancées.

Nous nous interrogeons toutefois sur la pérennité de ces nouveaux tarifs, ceux-ci semblant dépendre directement de la Dotation de Solidarité de l'Etat exceptionnellement reconduite cette année et du Fond d'Amorçage accordé par l'Etat uniquement pour la première année.

Par ailleurs, nous vous renouvelons notre désaccord concernant les forfaits annuels et trimestriels selon la fréquentation, qui n'ont pas été révisés lors de l'élaboration de la seconde grille tarifaire. En effet, nous continuons à penser que les tarifs du périscolaire du soir devraient être basés, pour plus de justice sociale, sur le principe de proportionnalité avec un coût journalier unique pour tous, comme ce fut le cas jusqu'à présent dans les écoles maternelles d'Hœnheim et l'école élémentaire du Centre.

Nous nous interrogeons également sur la pertinence de la suppression du forfait annuel 1 soir/semaine au lieu d'en réajuster le coût. Nous constatons qu'avec l'apparition du carnet trimestriel,

les familles qui auraient eu besoin de cet accueil de manière régulière toute l'année voient leur facture augmenter par rapport à la précédente grille (prix pour une famille imposable, accueil jusqu'à 18h30 : 3 X 89 € = 267 euros, contre 250 euros précédemment).

Lors de notre rencontre, le 1^{er} juillet dernier, nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt votre proposition d'un carnet trimestriel de 12 tickets qui avait pour but d'offrir de la souplesse aux parents dont l'emploi du temps professionnel peut varier. A ce moment-là, nous n'en connaissions ni les modalités de fonctionnement ni les tarifs qui devaient être votés par le Conseil Municipal la semaine suivante.

Suite au courrier informant les familles de la nouvelle grille tarifaire, nous trouvons le système de carnet trimestriel complexe à gérer pour les familles, le prix du carnet étant fixe alors que le nombre de tickets est variable. En effet, pour la rentrée 2014-2015, le nombre de tickets contenu dans ce carnet variera entre 14 tickets pour le 1^{er} trimestre et 10 tickets pour le 2nd trimestre, faisant ainsi osciller le coût journalier de 6,35 € à 8,90 € pour une famille imposable ayant besoin d'un périscolaire de 16h00 à 18h30. Nous constatons une différence de tarif si importante qu'elle en deviendra rédhitoire, notamment sur le 2nd trimestre.

L'idée d'un carnet au nombre fixe de tickets (12, il nous semble), comme cela nous a été présenté le 1^{er} juillet, avec un prix s'harmonisant sur le principe du tarif journalier unique pour tous dont nous vous faisons part, nous semblerait plus équitable. Nous pensons aux familles qui se seraient engagées avec un forfait annuel et qui l'auraient complété avec l'achat du carnet de tickets leur permettant une certaine souplesse.

Nous nous interrogeons aussi sur la pertinence de limiter l'utilisation du carnet à un trimestre. Il nous semblerait légitime que les familles puissent utiliser ces tickets déjà payés tout au long de l'année scolaire. Nous pensons notamment aux personnes en intérim ou en recherche d'emploi qui peuvent alterner des missions courtes avec des périodes de chômage et qui n'ont aucune visibilité sur l'utilisation de leurs tickets dans les 3 mois à venir.

Pour terminer, concernant la garderie des vacances, nous avons constaté une différence sur l'amplitude horaire annoncée lors du Conseil Municipal du 9 juillet et celle qui a été abordée lors de nos rencontres de mai et de juillet, laissant entendre un élargissement de la plage horaire de la garderie des vacances jusqu'à 18h30. Nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil Municipal du 9 juillet a fait état de l'ancienne plage horaire, à savoir de 7h45 à 17h45.

Cette différence d'horaire entre période scolaire et période de vacances devient de plus en plus difficile pour l'organisation des familles car les parents qui sollicitent ce service travaillent et peuvent, dans le contexte économique actuel, de moins en moins justifier des changements de leur emploi du temps auprès de leur employeur durant ces périodes. Nous avons déjà eu des échos positifs à ce sujet, cet élargissement est un véritable soulagement pour ces parents, et nous espérons vivement que vous ne remettrez pas en question cette avancée.

Nous restons à votre disposition pour continuer le travail de réflexion entrepris sur tous ces sujets.

Dans l'attente de vos éclaircissements, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations et vous souhaitons un bel été.

Marion SIFFERT

Jean-Jacques LEMATRE

Représentante des délégués
des parents d'élèves de l'école
maternelle du Ried

Représentant des délégués
des parents d'élèves de l'école
élémentaire Bouchesèche